



---

## ARRÊTÉ

---

### ***portant délégation de signature à Madame Céline SEVRIT***

Direction Générale des Services  
DM/JM  
N° AR2026-0332

Exemplaire ORIGINAL  
Lacanau, le 25 MARS 2026

#### **Le MAIRE**

**VU** les articles L2122-30 et R.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'article R.2122-10 du CGCT modifié par décret n°2017-270 du 1<sup>er</sup> mars 2017,

**VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**CONSIDÉRANT** que pour un meilleur fonctionnement des services et au regard des nombreux actes établis par l'administration municipale, et plus particulièrement les agents chargés de l'accueil et occupant des fonctions au sein du service des affaires générales et de l'état-civil, il y a lieu de déléguer notre signature ;

## ARRÊTE

### **Article 1<sup>er</sup>. Délégations relatives au fonctionnement de l'accueil, des affaires générales et de l'état-civil**

Monsieur Le Maire de la commune de Lacanau donne, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à Madame Céline SEVRIT, fonctionnaire titulaire affectée au service accueil, affaires générales et état-civil, pour les documents suivants :

- la légalisation de signature
- la certification de copies conformes à l'original
- les imprimés de recensement du citoyen (attestation de recensement, signalement)
- les attestations d'inscription sur les listes électorales
- les déclarations de perte de carte d'identité
- les bordereaux d'envoi
- les récépissés de remise de documents
- les copies et extraits d'actes de naissance, de reconnaissance, de mariage, de décès
- les certificats de vie et de résidence.

Accusé de réception en préfecture  
033-213302144-20260325-AR2026-0332-AR  
Date de réception préfecture : 25/03/2026

## **Article 2**

Une expédition du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Procureur près le Tribunal de Grande instance de Bordeaux.

## **Article 3**

Le présent arrêté sera publié par voie d'affichage en mairie, porté au registre des arrêtés municipaux et transmis à la sous-préfecture de l'arrondissement de Lesparre-Médoc.

Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la commune.

Fait à Lacanau,

**Le Maire**

**Laurent PEYRONDET**



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Publié le :

Notifié le :

Télétransmis à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc le :

23/03/2026